



Séance du Comité Syndical du 3 Avril 2015



L'an deux mille quinze, le trois avril, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

DCS n° 2015-10

Date de convocation :
25 Mars 2015

Délégués en exercice : 31

Titulaires : 12
Suppléants : 6
Absents non remplacés : 13

Quorum : 16

Votants : 18

ETAIENT PRESENTS :

M. ANASTASY - Mme ANCEY - M. BELLEVILLE - M. BISCARRAT - M. CASTELLI -
Mme D'INGRANDO - Mme DELAFONTAINE - M. FENOUIL - M. GRANIER - M. GROS
Mme JULIEN - Mme LAGRANGE - M. LANGLADE - M. MANETTI - M. MARQUOT -
M. MATTEI - M. RANDOULET - M. TERRISSE

ETAIENT EXCUSES :

M. BEL - M. FAVIER - M. GAMARD - M. GUIN - Mme HELLE - M. MOUREAU -
M. MUS - M. PONCE - M. ROCHE - M. SANDEVOIR

ETAIENT ABSENTS :

M. AVRIL - M. CHALUT - M. GABERT - M. LAGNEAU - Mme LORHO - M. PERRAND

Secrétaire de séance : Mme Renée JULIEN

OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2014

Rapporteur : M. Christian RANDOULET

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

(1) Un excédent de fonctionnement de 134 161.28 €

(1) Un déficit de fonctionnement

Propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
POUR MEMOIRE	14 908.15 €
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Virement à la section d'investissement	14 908.15
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	
DEFICIT	



A) EXCEDENT AU 31/12/2014	134 161.28 €
Affectation obligatoire	
• A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
• A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
• Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	134 161.28 €
.....	
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	
B) DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter « budget primitif _____ »	
Excédent disponible (voir A « solde disponible)	

Le Bureau Syndical réuni le Lundi 16 Mars 2015 a émis un avis favorable concernant la dite affectation du résultat de l'exercice 2014.

Après avoir entendu le rapporteur,

LE COMITE SYNDICAL,

- **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2014 du Budget du Syndicat tels que présentés ci-dessus,
- **DIT** que l'excédent de fonctionnement cumulé sera reporté en recettes d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour 134 161,28 €.

Vote du Comité :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Pour extrait conforme
Le Président

Christian RANDOULET

Acte publié le : 15/04/2015

